

Amis lecteurs et abonnés!

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **13 (1967)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

AMIS LECTEURS ET ABONNÉS !

Merci à tous les abonnés qui ont renouvelé leur abonnement pour 1967 et qui, au talon de leur mandat nous ont souhaité une bonne année et remercié de nos efforts constants pour améliorer « Le Messager ».

Renouvellement d'abonnement. — Nombreux sont ceux qui n'ont pas encore renouvelé leur abonnement pour 1967. Nous pensons qu'il s'agit d'un oubli de leur part. Paiement par chèque bancaire au nom du journal ou encore par C.C.P. 12.273-27, 10, rue des Messageries.

Changement d'adresse. — Décidément les Suisses ont la « bougeotte ». C'est par centaines que nous parviennent les changements d'adresse qui nous coûtent cher ! Joignez sans faute un timbre de 1 F pour nos frais (établissement de nouveaux clichés). Indiquez votre ancienne adresse en même temps que la nouvelle, en lettres majuscules et précisez si vous êtes un nouvel abonné.

Lettre de rappel. — Les deux premières lignes de notre lettre de rappel indique clairement que si l'abonné a payé entre-temps, il n'est en rien concerné.

Faites de la propagande pour le « Messager suisse de France », journal officiel de l'Union des Suisses de France. C'est un devoir patriotique. Abonnez vos amis et parents. Prix : F 12, F 15 (étranger). Abonnement de soutien : à partir de F 20.

Commerçants, industriels, particuliers. — Une annonce dans notre revue touche toute la colonie suisse de France. Nos tarifs sont restés inchangés depuis des années, malgré l'augmentation constante de nos frais d'impression. Nos tarifs : 250 F la page, 150 F la demi-page, 80 F le quart de page, 40 F le huitième, 20 F le seizième, plus 9,29 % de taxes.

Abonnés et lecteurs, faites bénéficier de vos achats tous nos fidèles annonceurs.

Note de la Rédaction. — Le numéro de janvier rendant hommage à S.E. l'Ambassadeur de Suisse en France, M. Agostino Soldati, peut être obtenu auprès de la Rédaction, 17^{bis}, quai Voltaire, prix : 1,20 F.

L'ADMINISTRATION.

AMBASSADE DE SUISSE

Communiqué

I. MAJORATION DES RENTES DE L'ASSURANCE VIEILLESSE SUISSE

Conformément à la loi fédérale du 6 octobre 1966, les rentes ordinaires et extraordinaires, ainsi que les prestations AI sont augmentées de 10 % à partir du 1^{er} janvier 1967, à l'exception de quelques cas où le montant n'est pas modifié.

Il ne sera pas envoyé d'avis aux ayants droit. En revanche, la mention « Rente augmentée de 10 % à partir du 1^{er} janvier 1967 » figurera au verso du coupon de mandat utilisé lors du premier versement de la rente en 1967.

II. HEURES DE RECEPTION

Dès le 20 février, les bureaux de la chancellerie de l'Ambassade seront fermés au public tous les samedis.

III. TRANSFERT DE BUREAUX

A la suite de divers travaux de réfection et autres, la chancellerie de l'Ambassade (immatriculation, passeports, légalisations, taxes militaires, comptabilité) est transférée provisoirement, dès le 27 février 1967, à la rue de Martignac, n° 28, salle des conférences (immeuble de la Délégation suisse près l'Organisation de coopération et de développement économique). En revanche, le service AVS/AI reste installé au n° 142 de la rue de Grenelle.

IV. FERMETURE DE BUREAU

Pour cause de déménagement, les bureaux de la chancellerie de l'Ambassade seront fermés au public les vendredi 24 et samedi 25 février 1967.